



Cloture mitoyenne dans l'eau

Par **ango300**, le **23/04/2008** à **22:56**

mon voisin a rehaussé son terrain naturel par des cailloux et de la terre d'une hauteur de 50cm en faisant la descente vers ma clôture, de ce fait j'ai du drainer mon terrain en revanche j'ai beaucoup d'eau coté de cette clôture ,je lui ai demandé de faire une rigole pour faire écouler l'eau de son terrain hors de chez moi.sa réponse a été de me dire que l'été sera sec. Je tiens à vous préciser que ces 2 terrains sont déjà humides au naturel.Mon problème est que les brise vues que j'avais mis en place ne tiennent pas suite à la stagnation de l'eau qui se fait au niveau de la clôture.
Quel recours ai-je pour résoudre ce problème sachant qu'à ma demande la mairie ne veut pas intervenir pour essayer de solutionner ce problème.
Je vous remercie par avance de m'éclairer sur les droits de voisinage.

Par **Erwan**, le **24/04/2008** à **21:50**

Bjr,

il n'est pas possible de modifier les conditions d'écoulement des eau sur un terrain, surtout quand ces eaux coulent sur un terrain voisin privatif.

Faites appel à un huissier qui constatera le désordre, mettra en demeure votre voisin de remédier au problème. A défaut, vous devrez saisir le Tribunal d'instance pour faire respecter vos droits et le faire condamner sous astreinte.